

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 13 juillet 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de présents : 18

Nombre de membres ayant donné procuration : 08

Nombre d'absents non représentés : 09 Quorum : 18 (présents ou représentés) Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le mercredi 13 juillet 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VIII- Actualisation des critères généraux en vue d'une demande d'exonération/remboursement des droits d'inscription

DECIDE, à compter de l'année universitaire 2022-2023, d'exclure les profils d'étudiants suivants des demandes de remboursement ou d'exonération des droits d'inscription :

- les doctorants contractuels UPPA d'une part ;
- les étudiants ou stagiaires de la Formation Continue inscrits en Diplôme d'Université d'autre part.

Ceux-ci ne seront plus éligibles à une demande de remboursement de leurs frais d'inscription en vue de son examen lors d'une des commissions annuelles UPPA « Remboursement des droits de scolarité ».

VOTE: POUR: 25

ABSTENTION: 01

Pau, le 18 juillet 2022 Le Président,

Taurent RORDES